



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

15 DÉCEMBRE 2009

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr
rubrique ACTION DE L'ÉTAT

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 15 décembre 2009 a été affiché ce jour,

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :
www.maine-et-loire.pref.gouv.fr

A Angers, le 15 décembre 2009

Pour le Préfet et par délégation
La chef du bureau

Signé : Sylvie MANNEVILLE

SOMMAIRE

I - ARRETES

| | |
|---|----|
| DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRES DE MAINE-ET- LOIRE.... | 5 |
| - Abrogation du mandat sanitaire pour le département de Maine-et-Loire, Docteur BAREILLE Sylvain..... | 5 |
| - Abrogation du mandat sanitaire pour le département de Maine-et-Loire, Docteur BELLIS Ludovic..... | 6 |
| TRESORERIE GENERALE DE MAINE ET LOIRE..... | 7 |
| - Délégation de pouvoirs..... | 7 |
| DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DE MAINE- ET-LOIRE..... | 8 |
| - Décision de subdélégation de signature en matière administrative..... | 8 |
| AGENCE NATIONALE POUR LA RENOCATION URBAINE..... | 33 |
| - Délégation de signature de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) à la déléguée territoriale adjointe et au secrétaire général de la préfecture..... | 33 |

II – DIVERS

I - ARRETES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRES DE MAINE-ET- LOIRE

Cité Administrative

49047 ANGERS Cedex 01

Tél. : 02.41.79.68.30 – Fax : 02.41.79.68.48

Mél : ddsv49@agriculture.gouv.fr

ARRETE DDSV n° 2009-134 portant abrogation dumandat sanitaire pour le département de Maine-et-Loire,Docteur BAREILLE Sylvain

- Abrogation du mandat sanitaire pour le département de Maine-et-Loire,
Docteur BAREILLE Sylvain

Le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code rural, et notamment les titres II, III et IV du livre II ;

VU le décret n° 2004-779 du 28 juillet 2004 relatif au mandat sanitaire institué par l'article L221-11 du code rural;

VU l'arrêté préfectoral DAPI/BCC n° 2008-939 du 16 juillet 2008 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel CHAPPRON,directeur départemental des services vétérinaires ;

CONSIDERANT la notification du retrait du Tableau de l'Ordre des Vétérinaires des Pays de la Loire en date du 9 décembre 2009 ;

SUR proposition du directeur départemental des services vétérinaires ;

A R R E T E

Article 1er - L'arrêté préfectoral du 27 mai 2003 référencé DSV n°2003-037, nommant le Docteur BAREILLE Sylvain, vétérinaire sanitaire dans le département de Maine-et-Loire est abrogé, à compter du 10 décembre 2009.

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture, le trésorier payeur général et le directeur départemental des services vétérinaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 12 décembre 2009

Pour le Préfet, et par délégation,

Le Directeur départemental des services vétérinaires

Signé : Jean-Michel CHAPPRON

Direction départementale des services vétérinaires de Maine-et-Loire
Cité Administrative
49047 ANGERS Cedex 01
Tél. : 02.41.79.68.30 – Fax : 02.41.79.68.48
Mél : ddsv49@agriculture.gouv.fr

ARRETE DDSV n° 2009-135 portant abrogation du mandat sanitaire pour le département de Maine-et-Loire,
Docteur BELLIS Ludovic

- Abrogation du mandat sanitaire pour le département de Maine-et-Loire,
Docteur BELLIS Ludovic

Le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code rural, et notamment les titres II, III et IV du livre II ;

VU le décret n° 2004-779 du 28 juillet 2004 relatif au mandat sanitaire institué par l'article L221-11 du code rural;*

VU l'arrêté préfectoral DAPI/BCC n° 2008-939 du 16 juillet 2008 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel CHAPPRON,*directeur départemental des services vétérinaires ;

CONSIDERANT le changement d'adresse d'exercice du Docteur BELLIS Ludovic à Charolles dans la Saone et Loire (n° CSO 16352) ;

SUR proposition du directeur départemental des services vétérinaires ;

A R R E T E

Article 1er - L'arrêté préfectoral du 29 juin 2006 référencé DSV n°2006-027, nommant le Docteur BELLIS Ludovic, vétérinaire sanitaire dans le département de Maine-et-Loire est abrogé, à compter du 10 décembre 2009.

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture, le trésorier payeur général et le directeur départemental des services vétérinaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 10 décembre 2009

Pour le Préfet, et par délégation,

Le Directeur départemental des services vétérinaires

Signé : Jean-Michel CHAPPRON

TRESORERIE GENERALE DE MAINE ET LOIRE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE MAINE ET LOIRE

1, rue Talot - B.P. 84112

49041 ANGERS Cedex 01

(02.41.20.22.00

Télécopie : 02.41.20.22.59

- Délégation de pouvoirs

Angers, le 3 décembre 2009

LE TRÉSORIER-PAYEUR GÉNÉRAL

à Monsieur le Receveur Général des Finances

Trésorier-Payeur Général

de la Région ILE DE FRANCE

Jean-Paul MARTIN

Trésorier-Payeur Général

Monsieur le Payeur Général du Trésor

Mesdames et Messieurs les Trésoriers-Payeurs Généraux

Mesdames et Messieurs les Receveurs des Finances

Messieurs les Payeurs Généraux

Messieurs les Payeurs

DELEGATION DE POUVOIRS

| Nom | du | mandataire |
|-----|----|------------|
|-----|----|------------|

signature et paraphe

Je vous informe que, par suite de changements intervenus dans mes services, j'ai modifié, comme suit, à compter du 9 décembre 2009, par acte sous seing privé, la liste de mes mandataires :

Il convient d'ajouter de modifier dans le titre :

1. Délégations Générales :

TOURPIN Gilles

LE DANFF Olivier

M. Gilles **TOURPIN**, Chef des Services du Trésor Public, Fondé de Pouvoir, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

M. Olivier **LE DANFF**

Inspecteur Principal

Mission d'Audit et de Conseil

ESCLASSE Muriel

Mme Muriel **ESCLASSE**

Trésorier Principal

en charge de la Mission

"Soutien Qualité Service"

PALLOT Alain

M. Alain **PALLOT**

Trésorier Principal

Encadrant Domaines

ADNOT Aline

Mme Aline **ADNOT**

Receveur-Percepteur

Chef de Division

Pôle "Optimisation des Moyens et Pilotage"

TAFZA Pascale

Mme Pascale **TAFZA**

Receveur-Percepteur

Chef de Division

Pôle

"Modernisation

RAULY Annie

Mme Annie **RAULY**

Budgétaire/Comptable"

Receveur-Percepteur

Chef de Division

Pôle "Gestion Publique"

PERHIRIN Marc

M. Marc **PERHIRIN**

Receveur-Percepteur

Chef de Division

Pôle "Recette de l'Etat"

PONDEVIE Jean-Paul

M. Jean-Paul **PONDEVIE**

Receveur-Percepteur

Service "Informatique et

Bureautique"

reçoivent semblables pouvoirs, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part et de celle de M. TOURPIN sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers.

Vous voudrez bien trouver, ci-contre, un spécimen de signature.

Signé :

Jean-Paul **MARTIN**,

Trésorier-Payeur Général de Maine-et-Loire

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Direction départementale de l'Équipement et
de l'Agriculture de Maine et Loire
Secrétariat général
Pôle juridique

Arrêté DDEA 49 /SG/ 2009-15

- Décision de subdélégation de signature en matière administrative

Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie,

VU le décret du Président de la République en date du 25 novembre 2009 portant nomination de Monsieur Richard SAMUEL en qualité de préfet de Maine et Loire,

VU le décret n° 2008-1234 du 27 novembre 2008 relatif à la fusion de la direction départementale de l'équipement et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté interministériel du 8 décembre 2008, portant nomination de Monsieur Sylvain MARTY en qualité de directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté DAPI/BCC n° 2008-1472 du 15 décembre 2008 de Monsieur le Préfet de Maine et Loire, portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture,

VU l'arrêté DAPI/BCC n° 2009- 1601 du 14 décembre 2009 de Monsieur le Préfet de Maine et Loire, donnant délégation de signature au directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture,

DECIDE

ARTICLE 1er :

Subdélégation générale de signature est donnée à Madame Isabelle LASMOLES, conseillère d'administration de l'équipement et de l'agriculture, directrice départementale adjointe, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- toutes décisions et tous documents concernant le fonctionnement de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de Maine et Loire,

- les décisions se rapportant aux pouvoirs détaillés dans l'annexe jointe au présent arrêté,

à l'exception des circulaires aux maires, des correspondances avec les ministres, les parlementaires, le président du conseil général et les conseillers généraux, le président du conseil régional et les conseillers régionaux, les chefs des services régionaux.

ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est donnée nominativement à tous les chefs de service et à certains chefs d'unités ou agents à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences les décisions ou documents se rapportant aux pouvoirs détaillés dans l'annexe jointe à la présente décision.

ARTICLE 3 :

En tant que chefs de service, et dans les domaines relevant de leurs attributions, bénéficient d'une délégation de signature dans les domaines listés dans l'annexe jointe à la présente décision :

| | |
|----------------------|---|
| - Christine RUMAIN | secrétaire général, |
| - Jean-Loup GALATEAU | secrétaire général adjoint, |
| - Alain LASSERRE | chargé de mission « <i>développement durable</i> », |
| - Thierry VALLAGE | chef du service « <i>construction habitat ville</i> », |
| - Jean-Luc MALGAT | chef du service « <i>urbanisme et aménagements et risques</i> », |
| - Éric HENRY | chef du service « <i>sécurité routière – gestion de crise</i> », |
| - Jean-Luc VIGIER | chef du service « <i>environnement forêt et aménagement-espace rural</i> », |
| - Denis BALCON | chef du service « <i>ingénierie d'appui aux politiques publiques</i> », |
| - Avril GOMMARD | chef du service « <i>économie agricole</i> », |
| - Patrick BUOB | conseiller de gestion, |
| - Médéric RIBREUX | chargé de mission « valorisation des données-connaissance des territoires. |

En cas d'absence de l'un de ces chefs de service, le chef de service assurant l'intérim par décision nominative du directeur départemental exercera la délégation de signature détenue par le titulaire momentanément remplacé.

ARTICLE 4 :

L'arrêté de subdélégation référencé DDEA 49/SG/2009-02 est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de Maine et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 15 décembre 2009

Pour le Préfet et par délégation,

Le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture

Signé : Sylvain MARTY

ANNEXE – SUBDELEGATION

| N°Code | Nature du pouvoir | Subdélégation | |
|--------|--|---------------|--|
| | | Service | Titulaire |
| | <u>1- ADMINISTRATION GENERALE</u> | | |
| | a – Gestion du personnel : | | |
| A1 a1 | Évaluation, avancement d'échelon et mutation des contrôleurs des TPE, spécialité routes-bases aériennes du MEEDDM (1). | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a2 | Nomination et gestion des chefs d'équipe d'exploitation des TPE, agents d'exploitation des TPE. | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a3 | Mise en disponibilité des fonctionnaires des catégories A, B, C, pour raison de santé du MEEDDM. | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a4 | Octroi de disponibilité des fonctionnaires : - pour donner des soins au conjoint, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave, - pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, - pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, - pour suivre le conjoint lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire, | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |

| | | | |
|--------|---|----------|--|
| | - à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie. | | |
| A1 a5 | Affectation à un poste de travail des fonctionnaires énumérés ci-après lorsque cette mesure n'entraîne ni changement de résidence ni modification de la situation des intéressés du MAP/MEEDDM (3) : <ul style="list-style-type: none"> • tous les fonctionnaires de catégorie A : -attachés administratifs ou assimilés, -Ingénieurs des travaux publics de l'Etat, • tous les fonctionnaires des catégories B, C à l'exclusion de la désignation des chefs de subdivisions territoriales, qu'ils appartiennent à la catégorie A ou B. | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a6 | Octroi des autorisations d'accomplir un service à temps partiel (MEEDDM). | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a7 | Octroi aux fonctionnaires du congé parental (MEEDDM). | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a8 | Octroi du mi-temps de droit pour raisons familiales (MEEDDM). | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a9 | Octroi d'un congé de formation professionnelle pour les catégories A, B, (MEEDDM). | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a10 | Décision prononçant en matière disciplinaire les sanctions prévues à l'article 66 de la loi du 11/01/1984 en ce qui concerne : -les personnels des catégories C, -agents non titulaires, - chefs d'équipe d'exploitation (P) des TPE, - agents d'exploitations (S) des TPE, après communication du dossier aux intéressés. | | Aucune délégation |
| A1 a11 | Décision de réintégration des fonctionnaires, stagiaires lorsqu'elle a lieu dans le service d'origine dans les cas suivants :- au terme d'une période de travail à temps partiel, - après accomplissement du service national sauf pour les ingénieurs des travaux publics de l'État et attachés administratifs des services déconcentrés, - au terme d'un congé de longue durée mi-temps thérapeutique après congé de longue maladie et de longue durée, - au terme d'un congé de longue maladie. | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a12 | Création et modification de la composition des commissions administratives paritaires locales (MEEDDM) : - une commission administrative paritaire locale propre aux dessinateurs, - une commission administrative paritaire locale commune aux adjoints administratifs et agents administratifs, - une commission administrative paritaire locale propre aux contrôleurs des TPE, spécialité routes-bases aériennes, - une commission administrative paritaire locale propre aux chefs d'équipe d'exploitation (P) des TPE, des agents d'exploitation (S) des TPE. | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a13 | Notification ordre de maintien dans l'emploi (MEEDDM). | | |
| A1 a14 | Gestion des ouvriers des parcs et ateliers (MEEDDM). | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a15 | Création et modification de la composition de la commission consultative paritaire locale propre aux ouvriers des parcs et ateliers (MEEDDM). | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a16 | Mise en cessation progressive d'activité des OPA | SG | Christine RUMAIN |

| | | | |
|---------------------|---|---|--|
| | (MEEDDM). | SG | Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a17 | <p>Décisions d'octroi de congés (MEEDDM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - congé annuel, - congé bonifié, - congé de maladie, - congé de longue durée, à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur, - congé de longue maladie, à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur, - congé pour maternité ou adoption, - congé de formation professionnelle, - congé pour formation syndicale, - congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs, - congé pour période d'instruction militaire, - congé pour naissance d'un enfant, - congé paternité, <p>congé sans traitement relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'État, =>jours de RTT et récupérations d'heures, =>ompte épargne temps (ouverture et alimentation du compte).</p> | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a17 (partiel) | <p>Décisions d'octroi de congés du MAP/MEEDDM (2 & 3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - congé annuel, - jours de RTT et récupérations d'heures. | SG SG SG SG SG SG DIR/VAD DIR/VAD DIR/VAD SIAPP SIAPP SIAPP SIAPP SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER CHV CHV CHV CHV CHV CHV SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR | Vincent CHAVANON Marie-Isabelle LEMIERE Denis DUFOUR Jean FOYER Bruno GRENON M-Hélène THIESSET-FAURE Médéric RIBREUX Alain LASSERRE Patrick BUOB Denis BALCON Serge PRAUD Fabienne GUERY Géraldine GELLE Jean-luc VIGIER Laurent MAILLARD Philippe MARCHAND Guy JAMERON Dominique THIERRY Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD Laurence LAUZIN Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Philippe TIJOU Hugues MINEAU Claude TUCHAIS Marianne PELET Eric FRESSINAUD Pierrick LEHOUX |

| | | | |
|--------|--|---|--|
| | | SUAR SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SEA SEA SEA SEA UT ANGERS UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE UTSEGRE | Emmanuel KERHERVE Eric HENRY Philippe METAYER Pascal GRENIER Christophe RENIEL Joël FORTUNE Jean-Michel PIERRELEE Yves LEGRENZI Avril GOMMARD Gilles GOULU Cécile LE GALL Catherine MAINGAULT Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Jacques PEIGNER Gérard BARON Christelle FLORTE |
| A1 a18 | Décisions d'octroi d'autorisation (MAP/MEEDDM) : - spéciale d'absence pour enfant malade, - spéciale d'absence pour l'exercice du droit syndical, - spéciale d'absence pour la participation aux travaux des assemblées électorales, - d'absence, crédit d'heure accordé aux élus, - de travail à mi-temps pour raison thérapeutique, sauf dans les cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur, - Personnel des catégories B, appartenant aux corps des services déconcentrés des contrôleurs des TPE : - Personnel des catégories C, appartenant aux corps des services déconcentrés des dessinateurs, adjoints administratifs, agents administratifs. | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a19 | Nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire, après concours, examens professionnels ou examens d'aptitude : nomination après inscription sur la liste d'aptitude nationale (MEEDDM). | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a20 | Répartition des réductions d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon (MEEDDM). | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a21 | Décision d'avancement (MEEDDM) : - avancement d'échelon, - nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement national, - promotion au groupe de rémunération immédiatement supérieur. | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a22 | Mutation (MEEDDM) : - n'entraînant pas un changement de résidence, - entraînant un changement de résidence, - modifiant la situation de l'agent. | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a23 | Décision disciplinaire (MEEDDM) : - suspension en cas de faute grave, conformément aux | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |

| | | | |
|---------------------|---|---|--|
| | dispositions de l'article 30 de la loi du 13/07/1983, - toutes les sanctions prévues à l'art. 66 de la loi du 11/01/1984 susvisée. | | |
| A1 a24 | Cessation définitive de fonctions (MEEDDM) : - admission à la retraite, - acceptation de la démission, - licenciement, - radiation des cadres pour abandon de poste. | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a25 | Mise en cessation progressive d'activité des fonctionnaires (MEEDDM). | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a26 | Droit d'option des agents fonctionnaires de l'État mis à disposition du département (MEEDDM). Gestion des personnels non-titulaires. | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a27 | Affectation à un poste de travail à l'égard des agents recrutés sur contrat dépendant d'un règlement local (MEEDDM). | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a28 | Octroi aux agents non-titulaires de l'État, des congés annuels, des congés pour formation syndicale, des congés en vue de favoriser la formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des congés de maladie ordinaires, des congés occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle, des congés de maternité ou d'adoption, des congés pour l'accomplissement d'une période d'instruction militaire prévus aux articles 10,11 § 1 et 2, 12,14, 15, 26 § 2 du décret du 17/01/86 susvisé, - jours de RTT et récupération d'heures, - compte épargne temps ouverture et alimentation du compte. | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a28 (partiel) | Octroi aux agents non titulaires de l'Etat: - congé annuel, - jours de RTT et récupération d'heures. | SG SG SG SG SG SG DIR/VAD DIR/MDD DIR/VAD SIAPP SIAPP SIAPP SIAPP SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER CHV CHV CHV CHV CHV CHV SUAR SUAR | Vincent CHAVANON Marie-Isabelle LEMIERRE Denis DUFOUR Jean FOYER Bruno GRENON M-Hélène THIESSET-FAURE Médéric RIBREUX Alain LASSERRE Patrick BUOB Denis BALCON Serge PRAUD Fabienne GUERY Géraldine GELLE Jean-luc VIGIER Laurent MAILLARD Philippe MARCHAND Guy JAMERON Dominique THIERRY Jacqueline DJIMET-BABOUM Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD Laurence LAUZIN Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU |

| | | | |
|--------|---|--|---|
| | | SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SEA SEA SEA SEA SEA UT ANGERS UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE UTSEGRE | Philippe TIJOU Hugues MINEAU Claude TUCHAIS Marianne PELET Eric FRESSINAUD Pierrick LEHOUX Emmanuel KERHERVE Eric HENRY Philippe METAYER Pascal GRENIER Christophe RENIEL Joël FORTUNE Jean-Michel PIERRELEE Yves LEGRENZI Avril GOMMARD Gilles GOULU Cécile LE GALL Catherine MAINGAULT Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Jacques PEIGNER Gérard BARON Christelle FLORTE |
| A1 a29 | Octroi aux agents non-titulaires : - du congé pour naissance d'un enfant (3 jours au père), des congés parentaux, des congés pour élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus, des congés pour raisons familiales. - du congé paternité. | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a30 | Octroi aux agents non-titulaires des congés de grave maladie et des congés de maladie sans traitement. Ces agents ne devront pas être sortis des effectifs. | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a31 | Octroi du mi-temps de droit pour raisons familiales. | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a32 | Mise en cessation progressive d'activité. | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a33 | Fixation des rentes pour accidents du travail. | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a34 | Octroi des autorisations spéciales d'absence pour l'exercice du droit syndical. | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a35 | Décision de réintégration des agents non-titulaires lorsqu'elle a lieu dans le service d'origine dans les cas suivants (MEEDDM) : • au terme d'une période de travail à temps partiel, • au terme d'un congé de grave maladie. | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a36 | Affectation à un poste de travail des agents non-titulaires lorsque cette mesure n'entraînera ni changement de résidence | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |

| | | | |
|--------|---|----------------------|--|
| | ni modification de la situation des intéressés. | | |
| A1 a37 | Arrêtés de détachement personnel d'exploitation; prise, renouvellement et fin anticipée (MEEDDM). | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 a38 | Arrêtés de détachement fonctionnaires auprès d'une collectivité territoriale (MEEDDM). | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A1 b1 | b - Responsabilité civile : Règlement amiable des dommages matériels causés à des particuliers par l'État du fait d'accident de la circulation. | SG SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU Bruno GRENON |
| A1 b2 | Règlement amiable des dommages subis par l'État du fait d'accident de la circulation. | | |
| A1 b3 | Règlement amiable des dommages causés à des tiers par l'État hors accident de la circulation. | | |
| A2 a1 | <u>2 - DOMAINE PUBLIC ROUTIER</u> a - Gestion et conservation du domaine public de l'Etat : Avis du service sur les conditions d'implantation des points de vente d'hydrocarbures en vue de la délivrance par le ministère de l'attestation du droit d'approvisionnement. | SRGC | Eric HENRY |
| A 2 a2 | Remise aux domaines des terrains devenus inutiles au service des routes et des voies navigables. | SRGC | Eric HENRY |
| A 2 a3 | Approbation d'opérations domaniales. | SRGC | Eric HENRY |
| A 2 a4 | Actes de police et du conservation du domaine public routier. | SRGC | Eric HENRY |
| A2 b1 | b - Exploitation du domaine public routier de l'État : Interdiction ou réglementation de la circulation à l'occasion de travaux routiers sur routes nationales ou autoroutes. | SRGC | Eric HENRY Yves LEGRENZI |
| A2 b2 | Limitation de vitesse. | SRGC SRGC | Eric HENRY Yves LEGRENZI |
| A2 b3 | Police de la circulation hors agglomération. | SRGC SRGC | Eric HENRY Yves LEGRENZI |
| A2 b4 | Autorisation permanente ou temporaire de circulation sur autoroute et voies express des véhicules et du personnel en assurant l'entretien. | SRGC SRGC | Eric HENRY Yves LEGRENZI |
| A2 c1 | c - Circulation routière sur routes à grande circulation: Réglementation de la circulation sur les ponts. | SRGC | Eric HENRY |
| A2 c2 | Régime de priorité. | | |
| A2 c3 | Relèvement du seuil de vitesse en agglomération. | | |
| A2 c4 | Avis émis à l'occasion de la consultation par le PCG 49 dans le cadre de l'instruction des arrêtés relatifs aux routes départementales à grandes circulation hors agglomération pour : - la police de circulation, - l'institution de restriction de vitesse. | SRGC SRGC SRGC | Eric HENRY Yves LEGRENZI Pascal GRENIER |
| A2 c5 | Avis émis à l'occasion de la consultation par le maire dans le | SRGC | Eric HENRY |

| | | | |
|-------|--|--|---|
| | cadre de l'instruction des arrêtés relatifs aux routes à grandes circulation en agglomération pour : - la police de circulation, - l'institution de restriction de vitesse. | SRGC SRGC | Yves LEGRENZI Pascal GRENIER |
| A2 d1 | d- Exploitation de l'ensemble du réseau routier : Autorisation individuelle de transports exceptionnels. | | |
| A2 d2 | Utilisation de pneumatiques comportant des éléments métalliques susceptibles de faire saillie sur des véhicules assurant des transports de première nécessité ou de denrées périssables et des engins spéciaux utilisés pour la viabilité hivernale d'un poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 T. | SRGC SRGC SRGC | Eric HENRY Yves LEGRENZI Chantal DELAUNAY |
| A2 d3 | Dérogations exceptionnelles à l'interdiction de circuler les dimanches et jours fériés des véhicules de transports routiers, affectés aux transports de marchandises, de plus de 7 T 5 en poids total en charge. | SG SG DIR/MDD DIR/CG DIR/VAD SIAPP SEA CHV SUAR SRGC SRGC SRGC UT ANGERS UT CHOLET UT SAUMUR UT SEGRE | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU Alain LASSERRE Patrick BUOB Médéric RIBREUX Denis BALCON Avril GOMMARD Thierry VALLAGE Jean-Luc MALGAT Eric HENRY Yves LEGRENZI Philippe METAYER Olivia CHIARONI Christine ARNAUD Lionel HEGRON Gérard BARON |
| A2 d4 | Autorisation de faire circuler un petit train routier touristique. | SRGC SRGC | Eric HENRY Yves LEGRENZI |
| A3 a1 | 3 - VOIES D'EAU a- Gestion et conservation du domaine public fluvial : Actes d'administration et de conservation du domaine public fluvial. | SRGC SRGC | Eric HENRY Philippe METAYER |
| A3 a2 | Autorisations d'occupation temporaire. | | |
| A3 a3 | Autorisations de prise d'eau et d'établissements temporaires. | | |
| A3 a4 | Approbation d'opérations domaniales. | | |
| A3 b1 | b- Police de la navigation intérieure : Autorisations de manifestations sportives, fêtes nautiques et autres manifestations qui peuvent entraîner des rassemblements de bâtiments sur les voies d'eau navigables. | SRGC SRGC | Eric HENRY Philippe METAYER |
| A3 b2 | Interruption de la navigation et chômage partiel. | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |

| | | | |
|-------|---|---|--|
| | | DIR/MDD DIR/CG DIR/VAD | Alain LASSERRE Patrick BUOB Médéric RIBREUX |
| | | SIAPP | Denis BALCON |
| | | SEA | Avril GOMMARD |
| | | CHV | Thierry VALLAGE |
| | | SUAR | Jean-Luc MALGAT |
| | | SRGC SRGC SRGC | Eric HENRY Yves LEGRENZI Philippe METAYER |
| | | UT ANGERS UT CHOLET UT SAUMUR UT SEGRE | Olivia CHIARONI Christine ARNAUD Lionel HEGRON Gérard BARON |
| | 4 – CONSTRUCTION | | |
| | a- Mesures tendant à favoriser la construction d'habitation : | | |
| A4 a1 | Décisions relatives à la gestion des anciennes primes à la construction (transfert, suspension, annulation) (PSI-R. 311-37 à 59, PIC-R. 311-60 à 63, PAHR-R. 324-1 à 19). | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 a2 | Autorisation des employeurs à investir directement dans la construction ou l'amélioration de logements loués ou destinés à être loués à leurs salariés. | CHV | Thierry VALLAGE |
| A4 a3 | Saisine pour avis de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, du comité interprofessionnel du logement et du délégué régional de l'agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de la construction (ANPEEC) dans le cadre de l'instruction des dossiers susceptibles d'être financés sur les crédits du 1/9ème prioritaire. | CHV | Thierry VALLAGE |
| A4 a4 | Notification de délais aux associations visées à l'art. R. 313-9 pour transférer l'actif net constitué au moyen des sommes recueillies par elles. | CHV | Thierry VALLAGE |
| A4 a5 | Dérogation à la prise en compte de la date d'achèvement des logements susceptibles de bénéficier de la participation des employeurs à l'effort de construction en vue de leur amélioration. | CHV | Thierry VALLAGE |
| A4 a6 | Dérogation de certains cas particuliers aux caractéristiques techniques et à la barre minimale de travaux des logements améliorés au moyen de la participation des employeurs à l'effort de construction. | CHV | Thierry VALLAGE |
| | b- Amélioration de l'habitat : | | |
| A4 b1 | Attribution ou rejet de la décision de subvention pour l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale et qualité de service (PALULOS et AQS). | CHV | Thierry VALLAGE |

| | | | |
|-------|---|---------------------------------|--|
| A4 b2 | Dérogation relative à la date de démarrage des travaux avant décision d'octroi de subventions PALULOS pour les logements à usage locatif et à occupation sociale pour les opérations ayant fait l'objet d'un accord de programme par le préfet. Prorogation maximale d'un an du délai de réalisation des travaux. | CHV | Thierry VALLAGE |
| A4 b3 | Décision d'utilisation des crédits pour les opérations ayant préalablement fait l'objet d'un accord de programme par le préfet. | CHV | Thierry VALLAGE |
| A4 b4 | Décision de dérogation au taux de subvention et au plafond de travaux pour les PALULOS inscrits aux programmations annuelles. | CHV | Thierry VALLAGE |
| A4 b5 | Dérogation relative à l'âge des immeubles pour mise en conformité avec les normes minimales d'habitabilité. | CHV | Thierry VALLAGE |
| A4 b6 | Dérogation exceptionnelle d'octroi d'une subvention PALULOS pour financer des travaux ayant bénéficié depuis moins de 10 ans d'une subvention locative aidée (SLA), d'un prêt PLA ou d'une subvention ANAH. | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 c1 | c- Prêts aidés par l'État pour la construction ou l'acquisition-amélioration et la démolition de logements : Décision d'accorder ou de refuser les agréments pour la construction ou l'acquisition-amélioration de logements locatifs PLS (Prêt locatif social). | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 c2 | Signature des conventions entre l'État et l'opérateur pour les prêts sociaux de location accession. | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 c3 | Décision d'agrément pour la réalisation de logements en location accession. | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 c4 | Décision d'accorder ou de refuser les subventions pour la construction ou l'acquisition-amélioration de logements locatifs PLUS (Prêt locatif à usage social) PLUS-CD (Construction démolition) et PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration). | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 c5 | Dérogation relative aux plafonds de ressources PLAI (Prêt locatif aidé d'insertion) égal à 60 % du montant déterminé par arrêté conjoint des ministres chargés du logement et des finances. | CHV | Thierry VALLAGE |
| A4 c6 | Annulation de la décision favorable lorsque les travaux n'ont pas été commencés dans un délai de dix huit mois à compter de la date de la décision favorable. Une prorogation du délai peut être accordée. | CHV | Thierry VALLAGE |
| A4 c7 | Transfert des prêts PLS aux personnes et organismes mentionnés à l'Art. R331-17 du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH). | CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN |

| | | | |
|---------|--|---------------------------------|--|
| | | CHV CHV | Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 c8 | Autorisation à des personnes physiques ayant bénéficié d'un PAP de louer leur logement. | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 c9 | Transfert des prêts PAP aux personnes occupant le logement à titre de résidence principale et remplissant les conditions de ressources fixées par arrêtés interministériels (Art. R331-42 du CCH). | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 c10 | Transfert ou maintien du préfinancement des opérations en accession à la propriété. | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 c11 | Dérogation, dans certains cas particuliers, aux caractéristiques techniques requises des logements financés à l'aide de prêts conventionnés dans le cadre d'opérations d'amélioration ou d'acquisition-amélioration. | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 c12 | Signature des contrats d'amélioration des logements passés entre l'État et les propriétaires bailleurs. | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 c13 | Prorogation du délai de justification de l'achèvement des travaux lorsque le logement a été financé par un prêt aidé par l'État. | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 c14 | Pour les logements ayant bénéficié d'aides de l'État, dérogation aux plafonds de ressources et aux conditions d'attribution, déterminée par arrêté conjoint des ministres chargés du logement et des finances. | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 c15 | Dérogation à l'âge de construction des immeubles (20 ans minimum). | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 c16 | Signature des décisions et avis de la commission d'attribution du fonds d'aide aux accédants en difficulté. | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 c17 | Dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention de la décision d'agrément et de subvention des prêts locatifs aidés, PALULOS, PLS et PSLA. | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A 4 c18 | Dérogation au taux maximum réglementaire de la subvention de l'État. | CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE |

| | | | |
|---------|---|--|---|
| | | CHV CHV CHV | Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 c19 | Dérogation pour l'acquisition-amélioration dont le coût est supérieur à 90 % de la valeur de base. | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 c20 | En cas de démolition totale ou partielle, décision d'accorder ou de refuser l'exonération de tout ou partie du remboursement des aides, l'autorisation du remboursement échelonné de celles-ci, et l'autorisation de continuer à rembourser les prêts aidés ou consentis par l'État selon l'échéancier initial. | CHV | Thierry VALLAGE |
| A4 c21 | Décision d'accorder ou de refuser l'autorisation de démolir ,de changer provisoirement ou définitivement d'usage un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré et construit avec l'aide de l'État et l'attribution des aides correspondantes. | CHV | Thierry VALLAGE |
| A4 c22 | Décision d'accorder ou de refuser l'autorisation pour la vente de logement HLM. | CHV | Thierry VALLAGE |
| A4 c23 | En cas de vente de logements conventionnés, dans un délai inférieur à 10 ans pour la construction, et de 5 ans pour l'amélioration : décision d'accorder la dérogation et de proposer un échéancier de remboursement des aides consenties par l'État. | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A 4 c24 | Pour le fonctionnement du schéma départemental d'accueil des gens du voyage : - signature des conventions ALT entre l'État et la collectivité gestionnaire, - convocations et autres courriers relatifs à la commission consultative. | CHV CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD Thierry VALLAGE |
| A4 d1 | d - Section départementale du conseil régional de l'habitat et Aide personnalisée au logement : Signature des conventions passées entre l'État et les bailleurs de logements, référencés à l'Art. L353-2 du CCH, en application de l'Art. L351-2 du même code. | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 d2 | Attestation d'exécution conforme des travaux de mise aux normes d'habitabilité ou de travaux d'amélioration de la qualité des logements conventionnés. | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 d3 | Signature des décisions et avis de la Commission des Aides Publiques au Logement (CDAPL), de la section départementale du conseil régional de l'habitat (CRH) au titre des Art. R351-30 et R351-53 du CCH. | CHV CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD Eric LEMERCIER |
| A4 d4 | Notification des avis émis pour le changement d'affectation, la | CHV | Thierry VALLAGE |

| | | | |
|--------|---|--|--|
| | location ou sous-location totale ou partielle, meublé ou non, d'un logement financé à l'aide d'un prêt HLM à l'accession à la propriété. | CHV CHV CHV CHV CHV | Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD Laurence LAUZIN |
| A4 d5 | Notification des avis émis en vue de bénéficier de droits fixés d'enregistrement en cas de cession amiable de logement ayant bénéficié d'un prêt HLM à l'accession à la propriété. | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 d6 | Convocations aux réunions de la section départementale du CRH, de la Commission de médiation et du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées. | CHV CHV CHV CHV CHV CHV CHV SIAPP | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD Laurence LAUZIN Nathalie HUE Didier PEIGNARD |
| A4 d7 | Transmission de documents à ces commissions après validation par le préfet. | CHV CHV CHV CHV CHV CHV CHV SIAPP | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD Laurence LAUZIN Nathalie HUE Didier PEIGNARD |
| A4 d8 | Signature des accusés de réception des dossiers de la commission de médiation. | CHV CHV CHV CHV CHV CHV CHV SIAPP | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD Laurence LAUZIN Nathalie HUE Didier PEIGNARD |
| A4 d9 | Notification des avis de relogements aux bailleurs en application des décisions de la commission de médiation, et tous courriers nécessaires au bon fonctionnement de cette commission. | CHV CHV CHV CHV CHV CHV CHV SIAPP | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD Laurence LAUZIN Nathalie HUE Didier PEIGNARD |
| A4 d10 | Lettre de consultation des maires après avis de la commission. | CHV CHV CHV CHV CHV CHV CHV SIAPP | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD Laurence LAUZIN Nathalie HUE Didier PEIGNARD |
| A4 e1 | e - Études et Ingénierie : Décisions de subvention pour les études et ingénierie relevant du BOP DAOL. | CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN |

| | | | |
|-------|---|---------------------------------|--|
| | | CHV CHV | Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 f1 | f - Bâtiments insalubres : Attribution ou rejet de la prime pour suppression d'insalubrité par travaux (PSI). | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 f2 | Dérogation à l'interdiction de commencer les travaux avant l'émission de la décision d'octroi de la prime PSI. | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 f3 | Décision d'annulation de l'attribution de principe d'une prime PSI en cas de démarrage des travaux antérieurement à cette attribution. | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 f4 | Dérogation donnée à l'usage des logements primés PSI (location). | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| A4 f5 | Décision d'annulation et de reversement d'une prime PSI dans le cas où les travaux ne sont pas achevés dans un délai de deux ans à compter de la date de décision d'octroi de prime. | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| | <i>g - Mesures tendant à remédier à des difficultés particulières de logement :</i> | | |
| A4 g1 | Attribution de primes de déménagement et de réinstallation (PDR). | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| | <i>h - Politique locale de l'habitat :</i> | | |
| A4 h1 | Tous actes relatifs au " <i>porter à la connaissance</i> " à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de " <i>porter à connaissance</i> " adressée au président de l'EPCI. | CHV CHV CHV CHV CHV | Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD |
| | 5- AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME a- Règles générales d'aménagement et d'urbanisme : | | |
| A5 a1 | Publicité et diffusion de l'arrêté de mise à l'enquête publique du projet de délimitation des terrains exposés à un risque naturel. | SUAR SERI | Jean-Luc MALGAT Emmanuel KERHERVE |
| A5 a2 | Publicité et diffusion de l'arrêté portant délimitation des terrains exposés à un risque naturel. | SUAR SERI | Jean-Luc MALGAT Emmanuel KERHERVE |
| | b- Schémas de cohérence territoriale : | | |

| | | | |
|--------|--|----------------------|---|
| A5 b1 | Tous actes relatifs au " <i>porter à la connaissance</i> " à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de " <i>porter à connaissance</i> " adressée au président de l'EPCI. | SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU |
| A5 b2 | Consultation et synthèse des avis des services de l'État sur le projet arrêté. | SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS |
| A5 b3 | Notification des modifications nécessaires au schéma approuvé. | SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS |
| A5 b4 | Publicité de l'arrêté rendant exécutoire le schéma modifié. | SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS |
| | <i>c -Plans d'occupation des sols et plans locaux d'urbanisme</i> : Elaboration, modification et révision dans le cadre de la procédure associée : | | |
| A5 c1 | Tous actes relatifs au " <i>porter à la connaissance</i> " à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de " <i>porter à la connaissance</i> " adressée au maire. | SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS |
| A5 c2 | Tous actes relatifs à l'association de l'État. | SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS |
| A5 c3 | Consultations et synthèse des avis des services de l'État sur le projet de POS ou de PLU, arrêté ou modifié après mise à l'enquête. | SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS |
| A5 c4 | Notification de l'arrêté de prescription de la modification ou de la révision à la commune ou à l'EPCI. | SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS |
| A5 c5 | Insertion de l'arrêté de prescription dans deux journaux régionaux ou locaux. | SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS |
| A5 c6 | Élaboration du projet de révision ou de modification. | SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS |
| A5 c7 | Tous actes relatifs à l'enquête publique du projet de révision ou de modification, à l'exclusion de l'arrêté de mise à disposition de l'enquête publique. | SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS |
| A5 c8 | Tous actes relatifs à l'approbation de la révision ou de la modification. | SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS |
| A5 c9 | Notification au conseil municipal de la création d'une servitude d'utilité publique pour mise à jour du POS ou du PLU. | SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS |
| A5 c10 | Modification d'un POS ou d'un PLU en vue de sa mise en compatibilité avec une déclaration d'utilité publique : | | |
| | Tous actes relatifs à la mise en compatibilité d'un POS ou d'un PLU afin de le mettre en concordance avec une DUP, excepté : - l'arrêté de mise à l'enquête publique, - la lettre de saisine du conseil municipal ou de l'organe | SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS |

| | | | |
|-------|---|--|--|
| | délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, l'invitant à se prononcer dans le délai de deux mois sur le dossier de mise en compatibilité du POS ou du PLU, - l'arrêté déclarant l'utilité publique emportant mise en compatibilité du POS. | | |
| A5 d1 | d -Préemptions et réserves foncières : Attestation établissant que le bien n'est plus soumis au droit de préemption. | SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS |
| A5 d2 | Modification des zones d'aménagement différé (ZAD) : a - Consultation de l'organe délibérant de la collectivité ayant compétence en matière d'urbanisme sur le projet de création ou de modification d'une ZAD. b - Publicité et diffusion de l'arrêté portant création ou modification d'une ZAD. c - Information des professions juridiques. | SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS |
| A5 e1 | e - Aménagement foncier urbain : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Publicité de l'arrêté de création, de modification, de suppression (Art. L 311-1 & R311-12 du Code de l'urbanisme) ou d'une ZAC. | SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS |
| A5 e2 | Consultation du conseil municipal ou de l'organe délibérant ayant compétence en matière d'urbanisme sur le projet des équipements publics. | | Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS |
| A5 f1 | f- Règles relatives à l'acte de construire et à divers modes d'utilisation du sol : Décisions de compétence État en matière de permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables. | SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU |
| A5 f2 | Dérogations prévues à l'Art. R111-20 du Code de l'urbanisme (RNU). | SUAR | Jean-Luc MALGAT |
| A5 f3 | Décisions de contestation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux. | SUAR SUAR SUAR SUAR UT ANGERS UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE UT SEGRE | Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Jacques PEIGNE Gérard BARON Chistelle FLORTE |
| A5 f4 | Lettre de mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité. | SUAR SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON |

| | | | |
|-------|---|------------------------------|---|
| | | UT ANGERS UT ANGERS | Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS |
| | | UT CHOLET UT CHOLET | Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR |
| | | UT SAUMUR UT SAUMUR | Lionel HEGRON Jacques PEIGNE |
| | | UT SEGRE UT SEGRE | Gérard BARON Chistelle FLORTE |
| A5 f5 | Attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée. | SUAR SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON |
| | | UT ANGERS UT ANGERS | Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS |
| | | UT CHOLET UT CHOLET | Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR |
| | | UT SAUMUR UT SAUMUR | Lionel HEGRON Jacques PEIGNE |
| | | UT SEGRE UT SEGRE | Gérard BARON Chistelle FLORTE |
| A5 f6 | Accord du préfet sur un permis ou une déclaration préalable portant sur un projet de construction situé le long de la Loire ou d'un de ses affluents, sur un terrain compris entre les digues et la rivière ou sur les digues et levées sur les îles. | SRGC | Eric HENRY Philippe METAYER |
| A5 f7 | Avis conforme du préfet sur les demandes de permis et les déclarations préalables sur les communes où le règlement national d'urbanisme est remise en vigueur par une abrogation ou une décision juridictionnelle. | SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON |
| A5 f8 | Sanctions Application des dispositions : Art. L480-2 alinéas 1 et 4, L480-5, L 480-6 alinéa 3 & L480-9 alinéas 1 et 2 relatives à la saisine et aux observations transmises au ministère public en matière d'infractions. | SG SG | Christine RUMAIN Bruno GRENON |
| | g - Aménagement foncier rural : | | |
| A5 g1 | Mesures conservatoires et autorisations de modification de l'état des lieux. | SIAPP | Denis BALCON |
| A5 g2 | Arrêté établissant la liste des communes où l'opération paraît de nature à faire sentir ses effets sur la vie aquatique. | SIAPP | Denis BALCON |
| A5 g3 | Arrêté de prise de possession provisoire. | SIAPP | Denis BALCON |
| A5 g4 | Arrêté de constitution du bureau d'une association forestière foncière. | SIAPP | Denis BALCON |
| A5 g5 | Dissolution des associations foncières de remembrement. | SIAPP | Denis BALCON |
| A5 g6 | Dépôt en mairie du plan des mutations foncières et autorisation des travaux connexes. | SIAPP | Denis BALCON |

| | | | |
|----------------|--|------------------------------|---|
| A5 g7 | Courriers et demandes d'avis relatifs à l'instruction des procédures d'aménagement foncier. | SIAPP | Denis BALCON |
| A6 a1 | 6- DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE Autorisation d'établir les lignes particulières d'énergie électrique par permission de voirie, le long, sur ou sous les routes nationales. | SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU |
| A6 a2 | Autorisation d'occupation du domaine public fluvial par une distribution d'énergie électrique. | SUAR SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON |
| A6 a3 | Autorisation de traverser les voies ferrées par des lignes électriques aériennes ou souterraines. | SUAR SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON |
| A6 a4 A6 a5 | Réseau de distribution publique d'énergie électrique : - autorisation d'exécution, - avis et refus sur la procédure visée à l'article 49. | SUAR SUAR SUAR SUAR | Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON |
| A7 a1 | 7- COMMISSARIAT GENERAL AUX ENTREPRISES DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS Actes accomplis en la qualité de représentant du commissariat général confirmés par le décret du 20/11/51 et dans l'exercice des attributions définies par l'arrêté du 14/01/52. | SRGC SRGC | Eric HENRY Yves LEGRENZI |
| A8 a1 | 8- COMMISSARIAT GENERAL AUX TRANSPORTS COMMISSARIAT AUX TRANSPORTS TERRESTRES Actes accomplis en la qualité du représentant du commissariat général : mise en oeuvre du parc d'intérêt national, organisation des transports routiers pour la défense. | SRGC SRGC | Eric HENRY Yves LEGRENZI |
| A9 a1 | 9- ORGANISATION GENERALE DE LA DEFENSE Sécurité civile (en liaison avec le SIDPC) : - prévention des risques, - protection des personnes et des biens, - préparation des mesures de sauvegarde et mise en oeuvre des moyens nécessaires, Plans de secours, de crise, de protection. | SRGC SRGC | Eric HENRY Yves LEGRENZI |
| A10 a1 | 10- EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE Drogations à la durée de validité de l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire. | SRGC SRGC SRGC | Eric HENRY Jean-Michel PIERRELEE Dominique CHARTIER |
| A10 a2 | Conventions de partenariat avec les autos-écoles pour l'opération « <i>permis 1 € par jour</i> ». | SRGC SRGC SRGC | Eric HENRY Jean-Michel PIERRELEE Dominique CHARTI |
| A11 a1 | 11- ECONOMIE AGRICOLE a- Productions agricole : Régime d'aide et de soutien aux agriculteurs Textes communs d'application 1° décisions relatives à l'application des aides compensatoires aux surfaces, 2° décisions relatives à la prime herbagère agro- | SEA SEA | Avril GOMMARD Gilles GOULU |

| | | | |
|--------|---|--|--|
| | environnementale (PHAE), 3° décisions relatives à l'application des aides bovines, PMTVA, prime à l'abattage, 4° toutes décisions relatives aux primes à la brebis et à la chèvre, 5° tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre des droits à paiement unique et de l'aide au revenu. | SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA | Avril GOMMARD Gilles GOULU Avril GOMMARD Gilles GOULU Catherine MAINGAULT Avril GOMMARD Gilles GOULU Catherine MAINGAULT Avril GOMMARD Gilles GOULU |
| A11 a2 | Productions végétales 1° ban des vendanges, 2° plantations de vigne, 3° décisions d'autorisation et de refus de dérogations dans la zone délimitée de production de maïs semence dans le département de Maine-et-Loire, 4° décisions d'autorisation et de refus de dérogations dans la zone délimitée de production de semence certifiées de chanvre, 5° décisions d'agrément ou de refus pour les traitements, par fumigation. | SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA | Avril GOMMARD Cécile LE GALL Avril GOMMARD Cécile LE GALL Avril GOMMARD Cécile LE GALL Avril GOMMARD Cécile LE GALL Avril GOMMARD Cécile LE GALL |
| A11 a3 | Productions animales 1° maîtrise de la production de lait de vache et modalités de recouvrement d'un prélèvement supplémentaire à la charge des acheteurs de lait, 2° aide à la cessation d'activité laitière et réattribution des quantités libérées, 3° toutes décisions en matière de transferts de quantités de références laitières, 4° toutes décisions relatives au regroupement d'ateliers laitiers, 5° toutes décisions en matière de transfert à une société de forme civile des quantités de référence laitières détenues par ses associés. | SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA SEA | Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT |
| A11 c4 | Décisions relatives à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN). | SEA SEA | Avril GOMMARD Gilles GOULU |
| A11 b1 | b- Structures agricoles : Foncier 1° contrôle des structures des exploitations agricoles : - délivrance de l'autorisation d'exploiter, - délivrance de refus d'autorisation d'exploiter, - mise en demeure de cesser d'exploiter. | SEA SEA | Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT |

| | | | |
|--------|---|------------------------------|--|
| | de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage (P.M.P.L.E.E.). Tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre de ces programmes. | | |
| A11 c2 | Contrats Natura 2000 financés sur les fonds de gestion des milieux naturels : décisions d'octroi, rejet, notification, déchéances de droit, transferts. | SEFAER | Jean-Luc VIGIER |
| A11 c3 | Mesures agroenvironnementales : - dispositif national, - dispositif territorialisé. Tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre des programmes. Aide liée aux mesures agroenvironnementales : décision d'octroi, rejet, notification, déchéances de droit, transferts. | SEA SEA | Avril GOMMARD Cécile LE GALL |
| A11 d1 | d- Aides conjoncturelles et calamités agricoles : 1° toute décision relative aux aides financières accordées dans le cadre de situation de crise conjoncturelle. 2° toute décision relative aux calamités agricoles | SEA SEA SEA SEA | Avril GOMMARD Cécile LE GALL Avril GOMMARD Cécile LE GALL |
| A11 e1 | e- Commission départemental d'Orientation de l'Agriculture : Toute correspondance relative à cette commission | SEA | Avril GOMMARD |
| A12 a1 | 12- AMENAGEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT a- Boisement et forêt : Protection des boisements linéaires. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 a2 | Autorisation de planter dans les secteurs couverts par la réglementation des boisements. Mise en demeure. Destruction d'office. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 a3 | Autorisation ou refus de défrichement. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 a4 | Prime au boisement des terres agricoles.: décision d'octroi, rejet, notification, déchéance de droits, transfert de droits. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 a5 | Subvention concernant le reboisement, l'équipement, la défense contre l'incendie des forêts, la gestion forestière, et l'activité de bucheronnage : décision d'octroi, rejet, notification, déchéance de droits, transfert de droits. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 a6 | Avis sur l'inscription des experts agricoles et forestiers sur la liste nationale. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b1 | b- Chasse, faune et flore : Autorisation de destruction des grands cormorans et des goélands. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b2 | Autorisation des battues administratives par les lieutenants de l'ouvetier. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b3 | Toutes décisions individuelles en matière de destruction des | SEFAER | Jean-Luc VIGIER |

| | | | |
|---------|---|------------------|--------------------------------|
| | animaux nuisibles hors la période de chasse, prises sur la base de l'arrêté annuel relevant des articles R 427-7– R 427-19 du code de l'environnement. Toutes décisions relatives aux plans de chasse petit et grand gibier. | SEFAER | Guy JAMERON |
| A12 b4 | Autorisation de détention, transport et utilisation de rapaces pour la chasse au vol et autorisation de désairage. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b5 | Certificat de capacité pour élevage de gibier et autorisation d'élevage. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b6 | Limitation de l'exercice de la chasse par les agents mentionnés aux 1° & 2° de l'article L 428-20 du code de l'environnement. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b7 | Autorisation d'introduction et de prélèvement de gibier dans le milieu naturel. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b8 | Agrément des piégeurs. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b9 | Comptage nocturne de gibier. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b10 | Épreuves pour chiens d'arrêt et chiens courants (fields trials). | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b11 | Recherche au sang des animaux blessés dans réserve. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b12 | Commercialisation et transport du gibier (interdiction temporaire). | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b13 | Vénerie sous terre du blaireau. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b14 | Battue aux sangliers, animaux nuisibles et espèces soumises à plan de chasse. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b15 | Délégation de pouvoirs aux communes sensibles situées aux abords de massifs forestiers. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b16 | Autorisation de destruction par tir d'animaux présents sur les plates-formes aéroportuaires. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b17 | Reprises ou destruction de grand gibier sur emprise d'autoroutes. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b18 | Dérogations aux interdictions portant sur des espèces protégées mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L 411-1 du code de l'environnement. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b19 | Autorisation ou refus de tir individuel à l'affût du sanglier. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b20 | Agrément des groupements de défense contre les organismes nuisibles. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b21 | Autorisation ou refus de tir individuel à l'affût du sanglier. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 b22 | Toutes décisions relatives aux Associations Communales de Chasse Agréée (ACCA). | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| | c- Pêche : | | |
| A12 c1 | Autorisation de concours de pêche dans les cours d'eau de | SEFAER | Jean-Luc VIGIER |

| | | | |
|--------|---|------------------|--------------------------------------|
| | 1ère catégorie. | SEFAER | Guy JAMERON |
| A12 c2 | Pêche de la carpe la nuit. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 c3 | Autorisation de pêche exceptionnelle. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 c4 | Réserve temporaire de pêche. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 c5 | Classement de plan d'eau en 2ème catégorie. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 c6 | Évacuation et transport de poisson. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 c7 | Agrément du trésorier et du président d'association de pêche. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 c8 | Piscicultures. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| | d- Gestion des dispositifs européens : | | |
| A12 d1 | Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement rural 5 b pour les opérations financées par le FEOGA. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 d2 | Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement rural objectif 2 pour les opérations financées par le FEOGA. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| A12 d2 | Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement rural hexagonal pour les opérations financées par le FEADER. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON |
| | e- <i>Au titre de la police de l'eau :</i> | | |
| A12 e1 | Actions de police de l'eau et des milieux aquatiques. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD |
| A12 e2 | Décisions relatives aux opérations soumises à déclaration. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc Vigier Laurent MAILLARD |
| A12 e3 | Mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD |
| A12 e4 | Décisions relatives aux opérations relevant de la rubrique 4.3.0.1 du décret 93-743, dans les communes classées au titre de la répartition des eaux du Cénomaniens par l'arrêté du 24 janvier 2006. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD |
| A12 e5 | Décisions relatives à la transaction pénale pour les contraventions eau. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD |
| | f- « Natura 2000 » : | | |
| A12 f1 | Consultation sur les périmètres. | SEFAER | Jean-Luc VIGIER |
| A12f2 | Transmission des arrêtés de désignation des sites et annexes. | SEFAER | Jean-Luc VIGIER |
| | g- Installation de stockage de déchets inertes : | | |
| A12 g1 | Tous documents et décisions relatifs aux installations de stockage des déchets inertes. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY |
| | h- Publicité, enseignes et pré-enseignes : | | |
| A12 h1 | Procédures et arrêtés de création des groupes de travail | SEFAER | Jean-Luc VIGIER |

| | | | |
|--------|---|------------------|--|
| | chargés de l'élaboration des règlements locaux de publicité. | SEFAER | Dominique THIERRY |
| A12 h2 | Arrêté prescrivant la mise en conformité des dispositifs de publicité et le cas échéant la remise en état des lieux. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY |
| A12 h3 | Procédure de suppression d'office d'une publicité non conforme. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc Vigier Dominique THIERRY |
| A12 h4 | Liquidation et décision de remise ou reversement partiel des astreintes. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY |
| A12 h2 | Arrêté prescrivant la mise en conformité des dispositifs de publicité et le cas échéant la remise en état des lieux. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc Vigier Dominique THIERRY |
| A12 h3 | Procédure de suppression d'office d'une publicité non conforme. | SEFAER SEFAER | Jean-Luc Vigier Dominique THIERRY |
| A12 h4 | Liquidation et décision de remise ou reversement partiel des | SEFAER SEFAER | Jean-Luc Vigier Dominique THIERRY |
| A13 a1 | 13- AIDES FINANCIERES A L'EQUIPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE Décision d'attribution des participations financières du Ministère de l'Agriculture et de la pêche en matière de construction et autres dépenses d'équipement et de travaux pour l'enseignement agricole public ou privé et de la formation professionnelle. | SG SG | Christine RUMAIN Jean-Loup GALATEAU |
| A14 a1 | 14 – PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHES NATURELLES Toute correspondance relative à ce sujet | SEA | Avril GOMMARD Cécile LE GALL |

SIGLES

(1) MEEDDM :

Personnel placé sous la gestion du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

(2) MAAP :

Personnel placé sous la gestion du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

(3) MAAP/MEEDDM :

Personnel placé sous la gestion ddu Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer

- Délégation de signature de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) à la déléguée territoriale adjointe et au secrétaire général de la préfecture

Le Préfet, délégué territorial de l'ANRU
pour le département de Maine-et-Loire,

VU le code de la construction et de l'habitation,

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine,

VU le décret n° 2004-1005 du 24 septembre 2004 relatif aux majorations des subventions accordées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine,

VU le décret n° 2008-1234 du 27 novembre 2008 relatif à la fusion de la direction départementale de l'équipement et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Maine-et-Loire,

VU le décret du président de la République du 17 novembre 2009 portant nomination de M. Alain ROUSSEAU, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire (1^{ère} catégorie),

VU le décret du président de la République du 25 novembre 2009 portant nomination de M. Richard SAMUEL en qualité de préfet de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté interministériel du 23 décembre 2008 portant nomination de Mme Isabelle LASMOLES, en qualité de directrice départementale de l'équipement et de l'agriculture adjointe du Maine-et-Loire,

VU l'arrêté DAPI/BCC n° 2008-1472 du 15 décembre 2008 de M. le Préfet de Maine et Loire, portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture,

VU la circulaire n° 2004-56 UHC/IUH2 du 25 octobre 2004 relative aux aides au logement dans les territoires d'intervention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine,

VU la décision du directeur général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine en date du 20 décembre 2004 portant délégation de pouvoir au délégué territorial de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine du département de Maine-et-Loire,

VU la décision du directeur général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine en date du 16 janvier 2009 portant nomination de Mme Isabelle LASMOLES, directrice départementale adjointe de l'équipement et de l'agriculture, en qualité de déléguée territoriale adjointe de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine du département de Maine-et-Loire,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

décide

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle LASMOLES, directrice départementale adjointe de l'équipement et de l'agriculture, à l'effet de signer, en sa qualité de déléguée territoriale adjointe de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine dans le Maine-et-Loire :

A – Tous documents et correspondances afférents à l'instruction des dossiers d'opérations éligibles aux aides de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, selon les conditions et modalités d'attribution définies par les textes en vigueur, le règlement général et les directives de l'Agence ;

B – Les décisions de subvention et tous documents et correspondances afférents aux opérations conventionnées conformément au tableau financier annexé à la convention qui précise notamment leurs conditions de réalisation physique, de durée et de montant, dans la limite de l'opération financière à laquelle elles se rattachent ;

C – Par anticipation à la signature de la convention, les décisions de subvention et tous documents et correspondances afférents aux opérations pré-conventionnées répertoriées dans l'avis du comité d'engagement de l'Agence, selon les modalités définies par le tableau financier annexé à la convention qui précise notamment leurs conditions de réalisation physique, de durée et de montant, dans la limite de l'opération financière à laquelle elles se rattachent ;

D – Les décisions de subvention et tous documents et correspondances afférents aux opérations isolées conduites en l'absence de projet de rénovation urbaine dans les quartiers en zone urbaine sensible (ZUS) et éligibles aux subventions de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, sous réserve de ne pas excéder 1,5 million d'euros de subvention par opération et 2,5 millions d'euros de subvention par quartier ;

E – Les décisions de subvention et tous documents et correspondances afférents aux opérations urgentes conduites pour l'achèvement ou la préfiguration des projets de rénovation urbaine dans les quartiers en zone sensible urbaine (ZUS), éligibles aux subventions de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, sous réserve de ne pas excéder 1,5 million d'euros de subvention par opération ;

F – Les décisions concernant les subventions et agréments pour la construction et l'acquisition de logements locatifs aidés (prêts locatifs à usage social "PLUS", prêts locatifs à usage social pour la démolition-construction "PLUS-CD" et prêts locatifs aidés d'intégration "PLAI" : octroi, annulation, autorisation de commencer les travaux avant délivrance de la décision attributive de subvention, modification, dérogations, prorogation des délais d'achèvement des travaux, dépassement des prix de référence, transfert des prêts (articles R 331-24 à R 331-31 et articles R 381-1 à R 381-6 du code de la construction et de l'habitation) ;

G – Les décisions afférentes aux subventions pour majoration de surcharges foncières : octroi, annulation, dérogations au plafonnement de l'assiette et au taux de la subvention (articles R 331-24 à R 331-31 et articles R 381-1 à R 381-6 du code de la construction et de l'habitation) ;

H – Les décisions afférentes aux subventions et agréments en faveur de l'amélioration de logements à usage locatif et social (PALULOS) : octroi, annulation, autorisation de commencer les travaux avant délivrance de la décision, dérogations au montant des travaux éligibles et au taux de subventions, prorogation des délais d'achèvement des travaux (articles R 323-1 à R 323-12 du code de la construction et de l'habitation) ;

I – Toutes pièces afférentes à la liquidation des sommes à payer au titre des acomptes conventionnels fondés sur la vérification et l'attestation des pièces justificatives produites ;

J – Toutes pièces afférentes à la certification de la réalité et de la conformité des prestations et des travaux effectués par rapport aux opérations isolées ou urgentes, en vue de leur ordonnancement et du paiement par l'agent comptable de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

ARTICLE 2 : Sont exclus de la présente délégation et demeurent en conséquence de la compétence du préfet :

- les décisions attributives de subventions au bénéfice des collectivités territoriales et les lettres de notification aux élus,
- les décisions attributives de subventions aux bailleurs sociaux d'un montant supérieur à 500 000 euros,
- les actes reflétant une divergence d'interprétation avec une autorité élue (maire, président d'EPCI, président du Conseil général....),
- les rapports, propositions de décisions et avis au directeur général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, relatifs aux décisions qui restent de sa compétence.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle LASMOLES, les délégations consenties à l'article 1^{er} de la présente décision seront exercées par M. Thierry VALLAGE, chef du service habitat-ville.

ARTICLE 4 : Délégation est également donnée à M. Sylvain MAURICE, chef de l'unité rénovation urbaine à la direction départementale de l'équipement, à l'effet de signer les pièces mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus, paragraphes A, I et J.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement du préfet, la compétence relative aux décisions, lettres, actes et autres documents mentionnés à l'article 2 sera exercée par M. Alain ROUSSEAU, secrétaire général de la préfecture.

ARTICLE 6 : La décision DAPI/BCC n° 2009-075 du 28 janvier 2009 donnant délégation de signature à Madame Isabelle LASMOLES, directrice adjointe de l'équipement, en qualité de déléguée territoriale adjointe et à Monsieur Louis LE FRANCOIS, en qualité de secrétaire général, est abrogée.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale adjointe de l'équipement et de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture et qui sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

A Angers, le 15 décembre 2009

Le délégué territorial de l'Agence nationale
pour la rénovation urbaine

Signé : Richard SAMUEL

II – DIVERS